



# Adaptalia Métiers Santé

Prestataires de services dans les domaines du secteur tertiaire -  
IDCC: 2098

## Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
<b>HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)</b>			
<b>Frais de séjour</b>			
Frais de séjour dans un établissement conventionné	110 % BR - MR	180 % BR - MR	250 % BR - MR
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	110 % BR - MR	180 % BR - MR	250 % BR - MR
<b>Honoraires</b>			
Médecins adhérents à l'un des DPTAM	150 % BR - MR	190 % BR - MR	260 % BR - MR
Médecins non adhérents à l'un des DPTAM	130 % BR - MR	170 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Forfait journalier hospitalier</b>	<b>100 % forfait</b>	<b>100 % forfait</b>	<b>100 % forfait</b>
<b>Forfait actes lourds</b>	<b>100 % frais réels</b>	<b>100 % frais réels</b>	<b>100 % frais réels</b>
<b>Chambre particulière</b>			
Chambre particulière (par jour)	20 euros	40 euros	80 euros
<b>Frais d'accompagnement</b>			
Frais d'accompagnement (par jour)	20 euros <sup>(1)</sup>	22 euros <sup>(1)</sup>	41 euros <sup>(1)</sup>
<b>Hospitway</b>			
Pour préparer au mieux votre hospitalisation ou celle d'un proche, le service Hospitway vous permet de faire une recherche d'établissement parmi 200 pathologies sur la zone géographique souhaitée. Les données sont issues des 20 millions d'hospitalisations en France, à la fois lourdes et fréquentes.	Oui	Oui	Oui
<b>SOINS COURANTS</b>			
<b>Honoraires médicaux</b>			
Consultation ou visite d'un médecin adhérent à l'un des DPTAM	125 % BR - MR	190 % BR - MR	260 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	105 % BR - MR	170 % BR - MR	200 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste adhérent à l'un des DPTAM	155 % BR - MR	190 % BR - MR	260 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste non adhérent à l'un des DPTAM	135 % BR - MR	170 % BR - MR	200 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	150 % BR - MR	190 % BR - MR	260 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	130 % BR - MR	170 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Imagerie médicale</b>			
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	150 % BR - MR	190 % BR - MR	260 % BR - MR
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	130 % BR - MR	170 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Honoraires paramédicaux</b>			
Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	100 % BR - MR	160 % BR - MR	220 % BR - MR

## Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
15 euros	30 euros
5 euros	15 euros
-	-
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR

Contactez nous au 04 93 08 26 50 pour une étude gratuite. Ou en ligne : <https://entreprise.axa.mon-assurance.fr/>



# Adaptalia Métiers Santé

Prestataires de services dans les domaines du secteur tertiaire -  
IDCC: 2098

## Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>			
Analyses et examens de laboratoire pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	160 % BR - MR	220 % BR - MR
<b>Matériel médical</b>			
Appareillage, prothèses, produits et prestations diverses pris en charge par la Sécurité sociale	120 % BR - MR	150 % BR - MR	240 % BR - MR
Complément équipements post cancer post rayon / chimiothérapie (Les prothèses capillaires, les prothèses mammaires, la lingerie post mastectomie) sur prescription médicale.	150 euros	200 euros	250 euros
<b>Médicaments</b>			
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
<b>Prévention</b>			
Tout acte de prévention prévu à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale	100 % BR - MR <sup>(2)</sup>	100 % BR - MR <sup>(2)</sup>	100 % BR - MR <sup>(2)</sup>
Dépistage des troubles de l'audition	120 % BR - MR	190 % BR - MR	260 % BR - MR
Médicaments et produits à base de nicotine, non pris en charge par la Sécurité sociale, prescrits par un médecin dans un but de sevrage tabagique, avec autorisation de mise sur le marché ou norme Afnor, par année civile	30 euros	30 euros	30 euros
Vaccins prescrits par un médecin non pris en charge par la Sécurité sociale dans les conditions prévues par leur autorisation de mise sur le marché (par année civile)	-	95 euros	190 euros
Test de dépistage des virus impliqués dans le cancer du col de l'utérus (Test HPV), dans la limite d'une prise en charge tous les 3 ans	-	160 % BR - MR	220 % BR - MR
Dépistage Hépatite B	-	160 % BR - MR	220 % BR - MR
Les séances d'activité physique prescrites et adaptées aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à l'article D1172-2 du Code de la santé publique, par année civile	200 euros	200 euros	200 euros
Connecteurs Bluetooth pour stylos à insuline ou pour glucomètre, prescrit par un médecin (cette garantie intervient une fois dans la vie du contrat)	100 euros	100 euros	100 euros
<b>Autres postes</b>			
Frais de Transports	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Cure thermale : frais médicaux, frais de séjour et frais de transport (forfait par année civile)	-	100 euros	317 euros
<b>Téléconsultation</b>			
La Téléconsultation Médicale permet aux salariés de consulter un médecin par téléphone ou vidéo 24/7. Numéro de téléphone sans surcoût Depuis la France : 36 33 / Depuis l'étranger : +33 1 55 92 27 54	Oui	Oui	Oui

## Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
-	-
-	-
Oui <sup>(3)</sup>	Oui <sup>(3)</sup>
50 % BR	100 % BR
-	-
50 euros	100 euros
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
-	-
-	-
100 euros	200 euros
-	-



# Adaptalia Métiers Santé

Prestataires de services dans les domaines du secteur tertiaire -  
IDCC: 2098

## Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
<b>My Easy Santé</b>			
Le programme de prévention digital My Easy Santé vous aide à préserver, améliorer votre santé au quotidien et réduire vos facteurs de risque.	Oui	Oui	Oui
<b>Maternité</b>			
Forfait maternité (par enfant, en cas de naissances ou d'adoptions multiples le forfait est doublé)	-	317 euros	476 euros
<b>Médecines non conventionnelles</b>			
Médecine douce réalisée par un praticien disposant d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS (par année civile)	-	30 euros par séance <sup>(4)</sup>	40 euros par séance <sup>(5)</sup>
<b>AIDES AUDITIVES</b>			
<b>Aides auditives jusqu'au 31 décembre 2020</b>			
Equipements de classe 1 ou 2	115 % BR - MR	225 % BR - MR	320 % BR - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	225 % BR - MR	320 % BR - MR
<b>Aides auditives à partir du 1er janvier 2021</b>			
Equipement 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les adultes	400 euros - MR	900 euros - MR	1280 euros - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les enfants	1400 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	225 % BR - MR	320 % BR - MR
<b>DENTAIRE</b>			
<b>Soins et prothèses 100% Santé</b>	<b>100 % PLV - MR</b>	<b>100 % PLV - MR</b>	<b>100 % PLV - MR</b>
<b>Soins (hors 100% Santé)</b>			
Consultations, soins courants, radiologie et parodontologie pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	190 % BR - MR	270 % BR - MR
<b>Prothèses (hors 100% Santé)</b>			
Prothèses à tarifs limités	185 % BR - MR <sup>(7)</sup>	250 % BR - MR <sup>(7)</sup>	350 % BR - MR <sup>(7)</sup>
Prothèses à tarifs libres	185 % BR - MR	250 % BR - MR	350 % BR - MR
<b>Orthodontie</b>			
Orthodontie prise en charge	185 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR
<b>Implantologie dentaire non prise en charge par la Sécurité sociale</b>			
Implants dentaires (forfait annuel limité à 2 implants)	300 euros	600 euros	900 euros
Pose de l'implant, phase opératoire (dans la limite de 3 actes)	-	159 euros	317 euros
Faux moignon implantaire (dans la limite de 3 actes)	-	48 euros	95 euros
Bridge de base 3 éléments sur implants (par an)	-	381 euros	762 euros
Élément supplémentaire de bridge (dans la limite de 3 actes bridge + élément supplémentaire)	-	127 euros	254 euros
<b>Prothèses fixes non prises en charge par la Sécurité sociale</b>			
Pilier de bridge sur dent saine	-	127 euros <sup>(9)</sup>	254 euros <sup>(9)</sup>

## Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
100 euros	200 euros
5 euros par séance <sup>(6)</sup>	10 euros par séance <sup>(6)</sup>
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
-	-
200 euros	640 euros
300 euros	300 euros
50 % BR	100 % BR
-	-
100 % BR <sup>(7)</sup>	195 % BR - MR <sup>(8)</sup>
100 % BR	195 % BR
40 % BR	75 % BR
-	-
-	-
-	-
-	-
50 euros <sup>(10)</sup>	100 euros <sup>(10)</sup>



# Adaptalia Métiers Santé

Prestataires de services dans les domaines du secteur tertiaire -  
IDCC: 2098

## Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
<b>OPTIQUE</b>			
<b>Verres et monture</b>			
Equipements 100 % Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Simples	240 euros - MR	400 euros - MR	420 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Complexes	380 euros - MR	420 euros - MR	440 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Très complexes	600 euros - MR	700 euros - MR	800 euros - MR
dont un remboursement de la monture à tarif libre (Classe B) limité à :	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR
<b>Autres postes Optique</b>			
Lentilles de contact correctrices prises en charge ou non par la Sécurité sociale (y compris jetables)	200 euros <sup>(11)</sup>	400 euros <sup>(11)</sup>	400 euros <sup>(11)</sup>
La chirurgie réfractive (forfait par œil et par année civile)	-	300 euros	600 euros
<b>Itelis</b>			
Le Réseau Itelis permet aux assurés d'avoir accès à des soins de qualité, en protégeant leur budget.	Oui	Oui	Oui

## Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
100 euros	200 euros
100 euros	200 euros
100 euros	200 euros
-	-
100 euros <sup>(12)</sup>	200 euros <sup>(12)</sup>
-	-
-	-

(1) dans la limite de 10 jours par an et par bénéficiaire, pas de limite pour les enfants bénéficiaires de -16 ans (limitation à 90 jours par an pour les séjours en psychiatrie pour les bénéficiaires de - de 16 ans et de + de 70 ans) (2) Remboursement minimum sinon remboursement selon le poste auquel il est rattaché. (3) selon le poste auquel il est rattaché (4) Spécialités prises en charge: Ostéopathe, Acupuncteur, Podologue, Chiropracteur, Diététicien, Psychomotricien, Psychologue, dans la limite de 3 séances par an et sur présentation d'une facture originale établie par le professionnel (5) Spécialités prises en charge: Ostéopathe, Acupuncteur, Podologue, Chiropracteur, Diététicien, Psychomotricien, Psychologue, dans la limite de 4 séances par an et sur présentation d'une facture originale établie par le professionnel (6) dans la limite de 4 séances (7) dans la limite de 100% PLV-MR (8) dans la limite de 100% PLV - MR (9) dans la limite de 3 dents par an (10) par an (11) forfait global par an, au delà la garantie des lentilles prise en charge est de 100% BR-MR (12) forfait global par an

### Document non contractuel

AXA France Vie. Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex. • AXA Assistance France. S.A au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre. SIRET 311 338 339 00071. Siège social : 6, Rue André Gide 92320 Châtillon • Itelis SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € - 440 358 471 RCS PARIS Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°10058758 - Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris. La société AXA PEOPLE PROTECTOR SERVICES, S.A UNIPERSONNELLE dont le siège social situé à Madrid, Emilio Vargas, 6, CP 28043, C.I.F n A-86154341 et dûment inscrit

dans le Registre du Commerce de Madrid, Volume 28.459, Feuille 201, section 8, feuille numéro 512.428, inscription 1<sup>re</sup>, édite l'application mobile et la version web Easy Santé (www.myeasysante.fr).